

# Grille de contrôle de l'Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Points de contrôles							
Localisation	Type	Points de contrôle	O ui	N o n	N V	S O	Observations et constatations diverses
Général	B1	Appareil général de commande et de protection					
Général		B1.3 a Présence (y compris annexe usage habitation)					
Général		B1.3 b Placé à l'intérieur du logement ou annexe en accès directe					
Général		B1.3 c Assure la coupure de l'ensemble de l'installation					
Général		B1.3 d Interrupteur ou disjoncteur					
Général		B1.3 e Uniquement à commande manuelle					
Général		B1.3 f Coupure simultanée et omnipolaire					
Général		B1.3 g Placé à une hauteur < 1,80 m du sol fini (hauteur supérieure admise si marches ou estrade)					
Général		B1.3 h Placé en un endroit dont l'accès ne se fait pas par une trappe incluant ou non un escalier escamotable					
Général		B1.3 i Tableau, armoire, placard ou gaine accessible sans l'utilisation d'une clé ou d'un outil					
Général		B1.3 j Non placé sous un point d'eau ou au-dessus de feux ou plaques de cuisson					
Général	B2	Dispositifs de protection différentielle (DDR)					
Général		B2.3.1 a Présence					
Général		B2.3.1 b Indication sur le ou les appareils du courant différentiel assigné (sensibilité)					
Général		B2.3.1 c Protection de l'ensemble de l'installation					
Général		B2.3.1 d Non réglable en courant différentiel résiduel (sensibilité) et en temps de déclenchement					
Général		B2.3.1 f Courant différentiel assigné au plus égal à 650mA (sauf branchement P.surveillé)					
Général		B2.3.1 h Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)					
Général		B2.3.1 i Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent					
Général		B2.3.2 a Liaison de classe II entre le disjoncteur de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation					
Général	B3	Prise de terre et installation de mise à la terre					
Général		B3.3.1 b Elément constituant la prise de terre approprié					
Général		B3.3.1 c Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.					
Général		B3.3.1 d Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au( x) dispositif(s) différentiel(s)					
Général		B3.3.1 e Etiquette mentionnant l'absence de P. de terre dans l'IC, installation protégé par différentiel 30 mA + LES en cuisine.					
Général		B3.3.2 a Présence d'un conducteur de terre					
Général		B3.3.2 b Section du conducteur de terre satisfaisante					
Général		B3.3.3 a Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale					
Général		B3.3.4 a Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <= 2 ohms					
Général		B3.3.4 b Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale					
Général		B3.3.4 d Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs					
Général		B3.3.5 a2 Présence d'une dérivation Ind. de Terre					
Général		B3.3.5 b2 Section satisfaisante de la dérivation Ind. de Terre visible en PP					

Localisation	Type	Points de contrôle	O ui	N o n	N V	S O	Observations et constatations diverses
Général		B3.3.5 c Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés					
Général		B3.3.5 d Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection					
Général		B3.3.6 a1 Tous les socles de prise comportent un contact de terre					
Général		B3.3.6 a2 Tous les socles de prise avec terre sont reliés à la terre					
Général		B3.3.6 a3 Tous les circuits (hors ceux des prises) sont reliés à la terre					
Général		B3.3.6 a4 Portes des ascenseurs, monte-charges privés reliés à la terre					
Général		B3.3.6 b Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés					
Général		B3.3.6 c Section satisfaisante des conducteurs de protection					
Général		B3.3.6.1 Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de conducteur de protection dans les circuits					
Général		B3.3.7 a Conduits métalliques apparent ou encastrés, avec conducteurs, reliés à la terre					
Général		B3.3.7 b Absence de conduits métalliques apparent ou encastrés, avec conducteurs, dans les locaux avec baignoire ou douche.					
Général		B3.3.7.1 Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des conduits métalliques					
Général		B3.3.8 a Huisseries ou goulottes métalliques avec conducteurs ou sur lesquelles sont fixés des appareillages, reliées à la terre					
Général		B3.3.8 b Absence de conducteurs cheminant dans les huisseries ou goulottes métalliques ou d'appareillage fixé/encastré sur ou dans les huisseries ou goulottes métalliques des locaux contenant une baignoire ou une douche					
Général		B3.3.8.1 Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des huisseries ou goulottes métalliques, reliées à la terre					
Général		B3.3.9 a Absence de boîtes de connexion métalliques en montage apparent/encastré dans les locaux contenant une baignoire ou une douche					
Général		B3.3.9 b Boîtes de connexion métalliques en montage apparent/encastré, contenant des conducteurs, reliées à la terre					
Général		B3.3.9.1 Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des boîtes de connexion métalliques					
Général		B3.3.10 a Socles de prise de courant situés à l'extérieur protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA					
Général	B4	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit					
Général		B4.3 a1 Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit					
Général		B4.3 a2 Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.					
Général		B4.3 b Le type de fusible est d'un modèle autorisé et le disjoncteur n'est pas réglable en courant.					
Général		B4.3 c Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits					
Général		B4.3 e Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs					
Général		B4.3 f1 Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement					
Général		B4.3 f2 Section des conducteurs d'alimentation en adéquation avec le courant assigné du DP placé en amont.					

Localisation	Type	Points de contrôle	O ui	N o n	N V	S O	Observations et constatations diverses
Général		B4.3 f3 Section des conducteurs de pontage en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.					
Général		B4.3 g Aucun tableau placé au-dessous d'un point d'eau, au-dessus de feux ou plaques de cuisson					
Général		B4.3 h Aucun point de connexion de conducteur ou d'appareillage ne présente de trace d'échauffement.					
Général		B4.3 i Courant assigné (calibre) de l'interrupteur assurant la coupure de l'ensemble de l'installation électrique adapté					
Général		B4.3 j1 Courant assigné (calibre) de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement adapté.					
Général		B4.3 j2 Courants assignés des interrupteurs différentiels de plusieurs tableaux adaptés.					
Général	B5	Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche					
Général		B5.3 a Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire.					
Général		B5.3 b Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire					
Général		B5.3 d Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses					
Général		B5.3.1 Mesure compensatoire à B.5.3 a) correctement mise en œuvre					
Général	B6	Respect des règles liées aux zones dans chaque local contenant une baignoire ou une douche					
Général		B6.3.1 a Installation électrique répondant aux prescriptions particulières appliquées à ces locaux					
Général		B6.3.1 c Matériel électrique BT (>50VAC ou >120VCC) placé sous la baignoire accessible qu'en retirant le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil					
Général	B7	Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension					
Général		B7.3 a Enveloppe des matériels électriques en place et non détériorée					
Général		B7.3 b Isolant des conducteurs en bon état					
Général		B7.3 c2 Aucunes parties actives accessibles alimentés sous une tension > 25 VAC ou > 50 VDC ou non TBTS					
Général		B7.3 d Aucune connexion présentant des parties actives nues sous tension.					
Général		B7.3 e Aucun dispositif de protection présentant des parties actives nues sous tension.					
Général	B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage					
Général		B8.3 a Absence de matériel électrique vétuste					
Général		B8.3 b Absence de matériel électrique inadapté à l'usage					
Général		B8.3 c Absence de conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif					
Général		B8.3 d Absence de conducteur actif dont le diamètre est inférieure à 12/10 mm (1,13 mm²).					
Général		B8.3 e Conducteurs protégés mécaniquement par conduits, goulottes, plinthes ou huisserie					
Général	B9	Appareils d'utilisation situés dans des parties privatives alimentés depuis les parties communes - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes alimentés depuis les parties privatives					
Général		B9.3.2 a Installation électrique issue de la partie privative, alimentant des matériels d'utilisation placés dans les parties communes, mise en œuvre correctement					
Général	B10	Installation et équipement électrique de la piscine privée					
Général		B10.3.1 a L'installation et/ou les équipements électriques répond(ent) aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes).					
Général		B10.3.1 b Dans les volumes 0, 1 ou 2, les canalisations ne comportent pas de revêtement métallique et sont limitées à l'alimentation de matériel installés dans les volumes 0 ou 1					

Localisation	Type	Points de contrôle	O ui	N o n	N V	S O	Observations et constatations diverses
Général		B10.3.1 c Les matériels spécialement utilisés pour les piscines, disposés dans un local, sont correctement installés.					
Général		B10.3.1 d Les matériels basse tension spécialement prévus pour être installés dans un volume 1 sont correctement installés.					
Général		B10.3.1 e La continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, est satisfaisante (résistance = 2 ohms).					
Général		B10.3.2 a L'installation et/ou les équipements électriques répond(ent) aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes).					
Général		B10.3.2 b Dans les volumes 0 ou 1, les canalisations ne comportent pas de revêtement métallique et sont limitées à l'alimentation de matériel installés dans les volumes 0 ou 1					
Général		B10.3.2 c Les matériels électrique 0 ou 1 sont inaccessibles.					
Général		B10.3.2 d Les luminaires des volumes 0 et 1 sont fixés.					
Général		B10.3.2 e La continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, est satisfaisante (résistance = 2 ohms).					
Général	B11	Autres vérifications recommandées (informatives)					
Général		B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA					
Général		B11 a2 Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA					
Général		B11 b1 L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur					
Général		B11 c1 L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.					

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par -*

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le :

Etat rédigé à , le

**Par :**

**Signature du représentant :**

--